



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97957

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre définitif d'affaires poursuivies en 2009.

Texte de la réponse

En 2009, 673 684 affaires ont été poursuivies. Sont comptabilisées les poursuites contraventionnelles, correctionnelles, y compris celles concernant les mineurs et les ordonnances pénales, les saisines d'un juge d'instruction et les procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Cette donnée est issue des cadres du parquet. En raison du décalage dans la collecte des statistiques, les données 2010 ne seront disponibles qu'au deuxième semestre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97957

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 404

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4317